



Révision de la loi sur les épizooties : une adaptation judicieuse sans obligation de vaccination

Les adaptations de la loi sur les épizooties proposées par le Conseil fédéral et le Parlement permettent de préserver la santé des animaux suisses, et donc de garantir la production d'aliments d'origine animale sûrs également en cas d'épizootie. La Suisse se dote d'un dispositif de prévention national qui permettra à la Confédération d'agir fermement et rapidement en cas de crise. Il est important et juste de soutenir la révision.

Les animaux de rente suisses sont en bonne santé. Les échanges internationaux comportent d'immenses avantages, mais renferment aussi le risque de propagation de maladies aux animaux en Suisse. Pour la production d'aliments sûrs, il est indispensable que les animaux soient en bonne santé. La loi sur les épizooties contribue à l'identification de maladies à un stade précoce et précise la marge de manœuvre de la Confédération et des cantons en cas de crise. Des mesures adaptées et coordonnées rapidement peuvent éviter la propagation d'une épizootie.

La révision proposée améliore les bases légales pour une prévention efficace contre les épizooties. En l'occurrence la prévention est confiée à la Confédération, qui peut mettre en œuvre des programmes de détection précoce et distribuer des vaccins gratuitement ou à un prix inférieur. Contrairement à ce qu'affirment les opposants au projet de révision, il n'est pas question de rendre la vaccination obligatoire.

Plus de droits pour les éleveurs

Un des arguments brandis contre la révision de la loi sur les épizooties porte sur

la restriction des possibilités de s'opposer aux mesures décidées par les autorités. Dans les faits, celles-ci sont au contraire étendues et les droits des éleveurs renforcés. Il sera désormais possible de recourir contre toutes les décisions de l'Office vétérinaire fédéral. De plus, le financement des programmes nationaux de lutte contre les épizooties sera réglé de manière uniforme à l'échelle nationale, ce qui évitera des différences cantonales incompréhensibles en ce qui concerne le financement et l'indemnisation des prestations.

Il est très important pour l'économie que les animaux soient en bonne santé. La loi sur les épizooties révisée tient compte de l'importance de la prévention et de la lutte contre les maladies en vue de favoriser la production d'aliments d'origine animale sûrs. Le oui est nécessaire et juste.